

ÊTRE SENIOR À GRAND QUEVILLY

Toutes les informations pour
bien vieillir à Grand Quevilly



JANVIER 2025



VILLE DE
GRAND
QUEVILLY

EDITO

Avec la retraite, une nouvelle vie s'offre à vous avec beaucoup de temps pour profiter des loisirs mais aussi de nouvelles contraintes et difficultés. Pour bien vieillir, il est important de le faire dans les meilleures conditions possibles et en étant bien accompagné.


En complément des actions proposées au quotidien pour les seniors, la Ville et le CCAS ont donc décidé de vous proposer ce guide. Il est conçu pour vous permettre de trouver toutes les informations pratiques dont vous pourriez avoir besoin en matière de logement, de santé, d'accès aux démarches... Il vous aidera à découvrir les prestations auxquelles vous avez droit, des interlocuteurs utiles et de connaître le nom des structures qui pourraient vous aider dans vos démarches.

Au fil des pages, retrouvez toutes les adresses et les numéros des professionnels qui pourront vous écouter et vous conseiller. Autant de contacts qui vous permettront, à vous et vos proches, de mieux vivre le quotidien et de bien vieillir à Grand Quevilly.

En espérant que ce document vous accompagnera au quotidien, nous vous en souhaitons une bonne lecture.



Nicolas Rouly
Maire, président du CCAS



Carol Dubois
Adjointe en charge des solidarités, vice-présidente du CCAS

SOMMAIRE

LOISIRS

1. Se cultiver p.5
2. Se divertir p.8
3. Partir en vacances p.9
4. Faire du sport p.10

VIE QUOTIDIENNE

1. Être solidaire, s'entraider p.13
2. Se déplacer p.14
3. Vivre au quotidien p.16

BIEN VIVRE À DOMICILE

1. Bien vivre à domicile p.19
2. Habiter en ville p.21
3. Vivre en collectivité p.23

SANTÉ

1. Prendre soin de sa santé et être soigné chez soi p.25

DÉMARCHES

1. Aide dans les démarches, accéder à ses droits p.31
2. Préparer sa mort p.34

SÉCURITÉ p.36

NUMÉROS D'URGENCES p.41

S'INFORMER SUR LA VILLE p.42

LOISIRS

- p.5 La médiathèque
- p.6 La maison des arts Agnès-Varda
- p.7 Le théâtre Charles-Dullin
L'école de musique associative de
Grand Quevilly
- p.8 Les autres lieux de culture et de loisirs
Les espaces seniors du CCAS
- p.9 Le pôle seniors du CCAS
Le programme loisirs du CCAS
La carte avantage senior de la SNCF
- p.10 Le programme seniors en vacances
La piscine Camille-Muffat
- p.11 Les associations et loisirs

I. SE CULTIVER



LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque est un **espace convivial ouvert à tous et gratuit pour les Quevillais**. Vous pouvez y consulter ou emprunter une grande variété de documents : livres, BD, magazines, DVD, CD, partitions, et même des livres adaptés avec des textes en grande taille ou des livres audio. Profitez également de la presse quotidienne et de nombreux jeux de société, à jouer sur place ou à emprunter.

Vous pouvez aussi emprunter des œuvres d'art grâce à l'Artmodule (en partenariat avec la Maison des arts) ou échanger des graines potagères via la Grainothèque et des boutures avec la Bouturothèque.

Tout au long de l'année, la médiathèque propose des rencontres littéraires, ateliers informatiques, concerts, spectacles, grands jeux, et projections.

Des postes informatiques connectés à

Internet sont à votre disposition permettant aux personnes inscrites de disposer d'une heure d'utilisation par jour. Des formations à l'informatique et à la bureautique sont également proposées gratuitement (sur inscription).



Inscriptions à l'accueil de la médiathèque pendant les heures d'ouverture, sur présentation d'une carte d'identité. Inscription gratuite pour les Quevillais.

*Esplanade Tony-Larue
(à côté de l'hôtel de ville)
02 35 68 93 97*

biblio@grandquevilly.fr

mediatheque.ville-grand-quevilly.fr

Facebook : Médiathèque de Grand Quevilly



LA MAISON DES ARTS AGNÈS-VARDA

La Maison des arts est un **lieu d'exposition dédié à la création artistique contemporaine**. La programmation d'expositions offre une place à la scène émergente contemporaine et aux artistes confirmés. Les expositions sont accompagnées de rencontres et initiatives permettant de mieux découvrir cet univers.

Gratuite et ouverte à tous, la Maison des arts propose des visites libres ou accompagnées pendant les horaires d'ouverture.



Allée des arcades

02 32 11 09 78

maisondesarts@grandquevilly.fr

maisondesarts-gq.fr

Facebook : Maison des arts de Grand Quevilly

L'ARTOTHÈQUE

Constituée d'œuvres acquises par la Ville ou confiées par l'école des Beaux-Arts de Rouen et Le Havre, **l'artothèque vous permet d'emprunter des œuvres** (peintures, sculptures, photographies...) pour les exposer chez vous pour une période allant jusqu'à 2 mois. Plus de 250 œuvres peuvent être empruntées.

Gratuit pour les Quevillais.



Espace Anne-Franck

1, rue du 19 mars

Accès libre, sans rendez-vous, le mercredi et samedi de 10h30 à 12h et 14h à 18h ainsi que le vendredi de 14h à 18h.

Téléphone : 02 35 68 99 18

LE THÉÂTRE CHARLES-DULLIN

Actuellement en travaux pour rénovation, **le théâtre Charles-Dullin continue son activité culturelle «hors les murs»**, principalement au centre culturel Marx-Dormoy dans le bourg de Grand Quevilly et dans différents lieux de la ville.

Une programmation saisonnière pluridisciplinaire et éclectique est proposée pour tous les publics : théâtre, bal, musique, cirque et spectacles jeune public, avec une place importante offerte aux compagnies locales ou régionales.



Centre culturel Marx-Dormoy

1 place Gabriel-Péri

06 79 18 08 60

dullin-grandquevilly.fr

Facebook et Instagram : Dullin hors les murs - Théâtres de Grand Quevilly

L'ÉCOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE DE GRAND QUEVILLY (EMAG)

L'école de musique associative de Grand Quevilly (EmAG) **propose à tous des cours de musique individuels ou en groupe**. Les adultes peuvent suivre des formations musicales sans condition préalable de niveau. Des professeurs spécialisés assurent des cours d'instruments, de chœurs, d'orchestres, d'ensembles ou des ateliers.

L'école organise toute l'année des concerts et spectacles professionnels et amateurs qu'elle produit avec les élèves ou avec des artistes reconnus.



Esplanade Tony-Larue

02 35 69 37 55

emag.accueil@gmail.com

Facebook : Ecole de musique de Grand Quevilly (EmAG)

LES AUTRES LIEUX DE CULTURE ET DE LOISIRS

CINÉMA PATHÉ

Le multiplexe cinéma Pathé, l'un des plus grands de France, est composé de seize salles, compte plus de 3 500 places et est équipé de salles IMAX et 4DX.

2. SE DIVERTIR

LES ESPACES SENIORS DU CCAS

Les espaces seniors accueillent les Quevillais de plus de 65 ans pour **des animations et un service de restauration** le midi tous les jours de la semaine. Le partage, la convivialité, la solidarité et les découvertes sont les maîtres mots des quatre espaces seniors.

Des animations sont organisées par les animatrices **tous les jours de 14h à 17h** : théâtre, chorale, peinture, gym douce, jeux de société, rencontres intergénérationnelles, jardinage, ateliers créatifs... Mais aussi des sorties selon les envies des seniors inscrits.

Les repas du midi sont proposés sur inscription et sont servis dans trois espaces. Les seniors de l'espace Dormoy peuvent déjeuner dans l'un des trois autres espaces. Les repas sont préparés à Grand Quevilly par les équipes de la restauration municipale.

ZÉNITH

Le Zénith de la Métropole Rouen Normandie accueille chaque année des artistes de renommée nationale et internationale au sein d'une salle d'une capacité de 7 000 sièges.

PARC EXPO

Juste à côté du Zénith, le Parc expo accueille et organise de grands événements tout au long de l'année tels que des salons et la foire de Rouen.



TRANSPORT

Un agent est chargé des transports pour la restauration dans les espaces. Il les accompagne également chaque semaine pour des besoins en courses ou se rendre au cimetière. **Inscription au 06 70 94 29 70.**



Espace seniors Levis

Résidence du parc Levis, rue Thiers

02 35 69 13 86

Espace seniors Delacroix

Place Eugène-Delacroix - 02 35 69 53 53

Espace seniors Cordonnier

Rue Georges-Guynemer - 02 35 68 21 67

Espace seniors Marx-Dormoy

Place Gabriel-Péri (RDC de la mairie annexe)

02 35 67 70 24

Renseignements et inscriptions aux espaces au 02 35 68 93 61

LE PÔLE SENIORS DU CCAS

Au sein du CCAS, le pôle seniors mène de nombreuses actions pour le quotidien et les loisirs des seniors quevillais à partir de 65 ans : des actions de prévention (sport santé, logement adapté, sécurité...), des actions en fin d'année, mais aussi un programme de sorties (séjours et sortie annuelle)...



CCAS
Esplanade Tony Larue
(rez-de-chaussée de l'hôtel de ville)
02 35 68 93 61



3. PARTIR EN VACANCES

LE PROGRAMME LOISIRS DU CCAS

Le CCAS met en place tout au long de l'année, un programme de loisirs pour les seniors.

Tous les ans, **une sortie et deux voyages** vous sont proposés pour permettre de découvrir les **régions françaises mais aussi l'Europe** grâce à des voyages à l'étranger (Espagne,

Grèce...). Parmi ces voyages annuels, l'un d'eux est proposé en partenariat avec l'ANCV (agence nationale des chèques vacances) à des tarifs spécifiques sur critères sociaux, afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir partir.

LA CARTE AVANTAGE SENIOR DE LA SNCF

La carte Avantage Senior de la SNCF permet aux plus de 60 ans de bénéficier de 30% de réduction sur tous les trajets en TGV INOUI, Intercités et TER au cours de l'année.



Rendez-vous sur sncf-connect.com
rubrique « Offre »
puis « Carte Avantage Senior »



LE PROGRAMME SENIORS EN VACANCES

Le programme Seniors en vacances est une offre de séjours proposée par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) à des tarifs préférentiels, avec des séjours en France et quelques destinations en Europe. Ils sont proposés tout compris, hors transport, aux seniors de 60 ans et plus, retraités ou sans activité professionnelle, résidant en France. Les lieux sont adaptés et les animations proposées permettent de créer du lien social et de rompre avec le quotidien.



ANCV

0 969 320 616

www.ancv.com/seniors-en-vacances-sev



4. FAIRE DU SPORT



LA PISCINE CAMILLE-MUFFAT

Située en bordure de la forêt du Chêne à Leu, la piscine Camille-Muffat se compose d'un bassin de 25 mètres avec 6 couloirs. Des bassins d'apprentissage et une pataugeoire de découverte sont également disponibles pour les plus jeunes. Vous pouvez profiter des nombreuses activités proposées : cours de natation, activités aquatiques (aquagym, aquabike, aquajogging...).



Avenue Georges Braque

02 35 68 20 20

piscine-le-grandquevilly@comsports.fr

piscinegrandquevilly.com



LES ASSOCIATIONS ET LOISIRS ADAPTÉS POUR LES SENIORS

Grand Quevilly possède un riche réseau d'associations permettant la pratique du sport, des arts, des loisirs ou de s'impliquer dans la vie solidaire. Parmi la centaine d'associations, il est facile de trouver l'activité faite pour soi, à tout âge.

Retrouvez la liste des associations de la Ville pour faire votre choix sur le listing des associations disponible à l'accueil de la mairie ou en ligne sur grandquevilly.fr.

QUEVILLY LOISIRS

Le dispositif Quevilly Loisirs permet à tous les Quevillais, quel que soit leur âge, de bénéficier d'une réduction de 10€ pour chaque inscription auprès d'une association de Grand Quevilly participante.

VIE QUOTIDIENNE

- p.13 Le bénévolat
Le Vestiaire
La réserve communale solidaire
- p.14 Le secours populaire
Le réseau Astuce
- p.15 Handistuce du réseau Astuce
AGIRabdc - conduire l'automobile du retraité
Le stationnement
- p.16 Les marchés
Les places commerçantes
Le cimetière
- p.17 Pour les animaux

1. ÊTRE SOLIDAIRE, S'ENTRAIDER

LE BÉNÉVOLAT

Envie de rester actif et utile ? Rejoignez une association ou apportez votre aide à la mairie. Votre expérience et votre temps peuvent être utiles aux actions sociales, culturelles ou solidaires.

Pour proposer votre aide dans les services de la Ville, contactez la mairie au 02 35 68 93 00.

Pour vous engager dans une association, prenez contact avec celle qui vous intéresse. Retrouvez la liste des associations sur le site de la Ville ou en papier à l'accueil de l'hôtel de ville.

LE VESTIAIRE

Le Vestiaire est un service organisé par le centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville et destiné aux Quevillais qui ont besoin de vêtements, de chaussures et de linge de maison. Il fonctionne grâce à la générosité de Quevillais qui font des dons directement sur place pendant les horaires d'ouverture.



*Av. John-Fitzgerald-Kennedy,
immeuble Le Dauphiné*

Ouvert le mercredi de 8h45 à 11h45.

*Contactez le 02 35 68 93 61 pour les
modalités d'ouverture
lors des vacances scolaires*

LA RÉSERVE COMMUNALE SOLIDAIRE

La réserve communale solidaire est constituée de citoyens bénévoles et volontaires. Elle a vocation à intervenir pour le **soutien et l'assistance de la population en cas de crise** (crise sanitaire, accident technologique, tempêtes, épisodes caniculaires...). Dans toutes ces situations, la Ville se mobilise pour les Quevillais et peut faire appel à la réserve communale pour renforcer les équipes municipales pour des missions d'assistance, d'accompagnement ou de prévention.

Si ces missions vous intéressent, des campagnes de recrutement sont organisées régulièrement. N'hésitez pas à vous renseigner via les supports de communication municipaux.



02 35 68 93 00

LE SECOURS POPULAIRE

Début 2024, **le Secours populaire a ouvert une antenne à Grand Quevilly** où les bénévoles accueillent les visiteurs au sein d'une boutique solidaire en libre-service : vêtements, chaussures et nourriture sont proposés à petits prix.

Si vous souhaitez les aider, vous pouvez faire un don (dépôt pendant les horaires d'ouverture au public) ou devenir bénévole en proposant votre aide depuis le site du Secours populaire.

2. SE DÉPLACER

LE RÉSEAU ASTUCE

Plusieurs tarifications existent pour emprunter les transports en commun sur le réseau Astuce. Un **tarif spécifique aux seniors** est proposé : le titre Senior 20 unités. Il permet aux plus de 65 ans de voyager en toute sérénité en dehors des heures de pointe : le matin jusqu'à 7h, puis de 9h30 à 16h30 et à partir de 19h ainsi que les dimanches et jours fériés.

Le samedi, les transports en commun sont gratuits pour tous. Un titre est tout de même nécessaire. Rendez-vous en agence ou à l'accueil de la mairie pour en retirer un gratuitement.



*80 rue de la République,
au sein du groupe post scolaire,
dans le Bourg*

06 67 00 72 98

Ouvert les mardis et jeudis de 14h à 16h30

secourspopulaire.fr



Plus d'infos : myastuce.fr

*Onglet «Acheter»,
rubrique «Information tarifaire»,
puis «Titres de transports»*

0 222 550 134 (numéro gratuit)

HANDISTUCE DU RÉSEAU ASTUCE

Le dispositif Handistuce, proposé par le réseau Astuce, est un **service de transport spécialisé destiné aux personnes à mobilité réduite**. Conçu pour les personnes en situation de handicap ne pouvant pas emprunter le réseau classique, ce service offre un transport de trottoir à trottoir à la demande, adapté aux besoins individuels. Handistuce permet de réaliser des déplacements sur l'ensemble du territoire de la Métropole, à l'exception d'Elbeuf. Ce service ne prend pas en charge les déplacements médicaux. Pour en bénéficier, un dossier d'admission est nécessaire, garantissant une prise en charge adaptée et sécurisée.



Service Handistuce

*9 rue Jeanne d'Arc
Rouen*

02 32 08 30 57

LE STATIONNEMENT

Il existe plusieurs dispositifs pour faciliter le stationnement et assurer l'accessibilité à tous. Le **stationnement alterné** permet une meilleure gestion des places disponibles en alternant les côtés de stationnement chaque quinzaine. Il est en place sur de nombreuses rues à Grand Quevilly.

Des **places réservées PMR – CMI** (Carte Mobilité Inclusion) sont également disponibles, garantissant aux personnes à mobilité réduite un accès facilité aux services de la ville.

AGIRABCD – CONDUIRE L'AUTOMOBILE DU RETRAITÉ

L'association AGIRabcd propose un dispositif innovant visant à améliorer la mobilité des seniors. Grâce à ce service, **les seniors qui possèdent une voiture mais ne conduisent plus peuvent être mis en relation avec des conducteurs bénévoles**. Ce soutien précieux permet aux seniors de se rendre à leurs rendez-vous en toute sécurité et sans contrainte, favorisant ainsi leur autonomie et leur bien-être.



AGIRabcd

07 83 13 09 31

La **zone bleue** offre un stationnement gratuit et limité dans le temps, incitant à une rotation régulière des véhicules et permettant à un plus grand nombre d'usagers de bénéficier des places disponibles, notamment devant les commerces de proximité. Ces mesures contribuent à une organisation optimale du stationnement et à une ville accessible pour tous.



*Plus d'infos : contactez
la police municipale
au 02 35 68 93 71*

3. VIVRE AU QUOTIDIEN

LES MARCHÉS

Les marchés sont des rendez-vous incontournables pour les amateurs de produits frais et locaux. Ces marchés sont l'occasion idéale pour rencontrer les habitants, soutenir les producteurs locaux et acheter des produits de qualité.

VOUS POUVEZ PROFITER DU MARCHÉ

- Chaque mardi et vendredi sur la place du Québec
- Le samedi matin, sur la place Delacroix.



LES PLACES COMMERCANTES

Chaque quartier de la ville compte sa place commerçante offrant un **accès facile à des commerces de proximité**. On y retrouve boulangeries, pharmacies, épiceries, boucheries, etc, vous permettant de répondre à vos besoins quotidiens sans avoir à vous

déplacer loin. Ces commerces de proximité favorisent un environnement convivial où commerçants et habitants créent un lien d'écoute et de qualité au quotidien.

LE CIMETIÈRE

Le cimetière municipal est **accessible 7 jours sur 7 pour permettre aux familles et aux proches de se recueillir**. Les agents municipaux veillent à maintenir cet espace avec soin et respect, en offrant un cadre paisible pour honorer la mémoire des proches.

Depuis des années, la Ville n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces verts. Cet engagement « zéro



phyto » s'applique également au cimetière. Il conduit à laisser plus de place à la présence du végétal.

La Ville organise un service de transport en car, ouvert aux seniors, pour se rendre au cimetière le 2^e et 4^e vendredi de chaque mois. Des services exceptionnels sont également organisés le dimanche des Rameaux ainsi que pour la Toussaint, le 1^{er} novembre.



Horaires du cimetière

Du 1^{er} novembre au 31 mars
8^h15 à 18^h

Du 1^{er} avril au 31 octobre
8^h15 à 20^h

*50 rue des Martyrs-de-la-Résistance
02 35 67 37 51*

POUR LES ANIMAUX

La Ville met en place divers dispositifs pour le bien-être et la sécurité de vos animaux de compagnie.

La carte « J'ai un animal seul chez moi » vous permet d'identifier des personnes de confiance pour s'occuper de vos animaux, à prévenir s'il vous arrive quelque chose. Vous pouvez la télécharger sur le site de la ville ou vous la procurer à l'accueil de la mairie.

Pour les promenades et les moments de jeu, un **caniparc** est à disposition sur la plaine de jeux Léon-Blum, offrant un espace sécurisé où les chiens peuvent courir librement.

Des **parkings à toutou** sont également installés à divers endroits (hôtel de ville, médiathèque, maison des arts...), permettant d'attacher votre animal en toute sécurité pendant vos courses ou autres activités.

Autant d'initiatives qui contribuent à faire de la ville un lieu accueillant et sécurisé pour tous les animaux de compagnie.



L'association Solidarité Coup de Patte apporte une aide alimentaire aux animaux (chiens et chats) des Quevillais en difficultés financières. Pour les aider, vous pouvez faire des dons de croquettes et pâtés pour chiens et chats. Ils tiennent une permanence un mercredi sur deux de 17h à 18h45 dans leur local sur le parking de l'hôtel de ville.



06 03 10 72 73

BIEN VIVRE À DOMICILE

- p.19 L'aide à domicile
 - Le portage de repas
 - Les services de soins infirmiers à domicile
- p.20 La téléassistance
 - Le financement des services d'aide à domicile
 - Le registre communal des personnes vulnérables
- p.21 Adapter son logement
- p.22 Espace Conseil France Rénov'
- p.23 L'EHPAD

I. BIEN VIVRE À DOMICILE

L'AIDE À DOMICILE

Le CCAS gère un service d'aide à domicile offrant des **prestations d'aide à la personne et de services ménagers pour maintenir l'autonomie**. Les aides à domicile interviennent pour aider dans les gestes et activités de la vie quotidienne : l'entretien ménager, les courses, l'entretien du linge, le lien social, la préparation des repas, l'aide à la toilette et à l'habillage, les soins d'hygiène et l'aide aux déplacements. Ces services visent à améliorer la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie en leur apportant un soutien personnalisé, dans la limite des places disponibles.



En plus du CCAS, d'autres services d'aide à domicile sont également présents sur le territoire, assurant une couverture complète des besoins des habitants.



Renseignements et inscriptions
02 35 68 93 61

LE PORTAGE DE REPAS

Les services de portage de repas sont proposés par des prestataires privés. Les bénéficiaires ont la possibilité de **sélectionner, chaque semaine, le nombre de repas qu'ils souhaitent recevoir ainsi que leurs menus**, à partir d'une liste proposée. Les repas peuvent être adaptés pour répondre à vos besoins spécifiques, tels que des régimes sans sel.

Les repas sont livrés sous forme de plateaux-repas, qui doivent généralement être réchauffés avant consommation. Les plateaux-repas pour le week-end sont habituellement livrés le vendredi.

*Pour trouver un service de portage de repas, contactez le Centre local d'information et de coordination (CLIC)
Voir p. 31*

LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) sont assurés par une **équipe de professionnels composée principalement d'aides-soignant(e)s et d'infirmier(e)s**. Intervenant sur prescription médicale, ils fournissent des soins d'hygiène et de confort, tels que la toilette, ainsi que des soins infirmiers, incluant les pansements, la distribution des médicaments et les injections.

*Pour plus d'informations, contactez le Centre local d'information et de coordination (CLIC)
Voir p. 31*

LA TÉLÉASSISTANCE

La téléassistance est un service disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, permettant aux personnes âgées de **se mettre en contact avec un téléopérateur en cas de problème à domicile**, tel qu'une chute ou un malaise. En appuyant sur un médaillon ou une montre portée en permanence, vous pouvez appeler à l'aide. Selon la gravité de la situa-

tion, le téléopérateur contacte un proche ou déclenche une intervention pour apporter l'assistance nécessaire.

Pour plus de renseignements, rapprochez vous du Centre local d'information et de coordination (CLIC)

Voir p. 31

LE FINANCEMENT DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

Pour obtenir une aide au financement des services d'aide à domicile, vous pouvez remplir un formulaire unique intitulé «Demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées» disponible sur service-public.fr. Ce formulaire permet de déterminer l'aide financière en fonction des prestations nécessaires et de vos revenus. Les financeurs peuvent être différents selon votre situation : le Département au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa),

les caisses de retraite (CARSAT, CNRACL...), les mutuelles...

Le chèque emploi service universel (CESU) peut être utilisé pour faciliter le paiement des services à domicile. Un simulateur existe pour vous permettre de calculer le coût d'un emploi à domicile et d'estimer le montant du crédit d'impôt dont vous pouvez bénéficier.

A retrouver sur service-public.fr, rubrique Démarches et outils.

REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le registre communal des personnes vulnérables est un service gratuit destiné aux résidents les plus fragiles de la commune, tels que les personnes âgées, les personnes handicapées ou celles souffrant de maladies chroniques. Ce registre garantit un **suivi attentif pour que ces personnes reçoivent l'assistance et le soutien nécessaires, lors de situations d'urgence** comme les épisodes de canicule, de grand froid ou tout autre crise. L'inscription sur ce registre est volontaire et confidentielle. Elle permet aux services municipaux de mieux organiser et coordonner les interventions en cas de besoin.



Inscription auprès CCAS

02 35 68 93 61

Esplanade Tony-Larue (rez-de-chaussée de l'hôtel de ville)

2. HABITER EN VILLE

ADAPTER SON LOGEMENT POUR Y RESTER LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE



Adapter son logement pour qu'il soit confortable et sécurisé est essentiel, surtout pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Que vous soyez locataire ou propriétaire, plusieurs options s'offrent à vous pour entreprendre ces aménagements.

Pour les locataires

Si vous êtes locataire, il est important de bien vous coordonner avec votre bailleur avant de réaliser des travaux d'adaptation. Les bailleurs, en particulier les organismes HLM (comme Quevilly Habitat et Habitat 76), sont souvent ouverts à la discussion pour améliorer le confort et la sécurité de leurs locataires.

Voici quelques étapes à suivre :

1. Contactez votre bailleur pour expliquer les aménagements nécessaires.
2. Présentez un plan détaillé des modifications envisagées.
3. Obtenez une autorisation écrite avant de commencer les travaux.
4. Engagez des professionnels qualifiés pour effectuer les travaux.

Pour les propriétaires

Si vous êtes propriétaire, vous avez accès à plusieurs aides financières pour adapter votre logement.

Voici quelques-unes des principales ressources disponibles :

1. ANAH (Agence nationale de l'habitat)

L'ANAH propose des subventions pour les travaux d'adaptation des logements, notamment pour les personnes âgées ou handicapées. Pour bénéficier de ces aides, il est nécessaire de remplir certaines conditions de ressources et de déposer un dossier complet.

2. Crédit d'impôts

Les propriétaires peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour certaines dépenses liées à l'amélioration de l'accessibilité de leur logement. Cela inclut des travaux comme l'installation de rampes d'accès, de douches adaptées, ou de monte-escaliers.

3. APA (Allocation personnalisée d'autonomie)

L'APA peut contribuer au financement des travaux d'adaptation pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Cette allocation est attribuée en fonction des besoins et des ressources du demandeur et peut couvrir une partie des dépenses engagées.

L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

L'Espace conseil France Rénov' offre des **informations et des conseils précieux sur les différentes subventions disponibles pour l'adaptation et la rénovation des logements.**

Les conseillers spécialisés vous guident à travers les démarches administratives et vous aident à identifier les meilleures options pour financer vos projets de rénovation et d'adaptation, pour un logement confortable et sécurisé.



Espace conseil France Rénov'

9 bis rue Jeanne d'Arc
76000 Rouen
02 76 30 32 32

energies@metropole-rouen-normandie.fr

3. VIVRE EN COLLECTIVITÉ



L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont des **structures spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie**, offrant des soins médicaux, un soutien quotidien et divers services adaptés à leurs besoins. A Grand Quevilly, il en existe un : Les Jardins de Matisse.

L'EHPAD Les Jardins de Matisse est une structure privée dédiée à l'accueil et au soin des personnes âgées. Cet établissement propose divers types de séjours pour répondre aux besoins de ses résidents : hébergement permanent, séjours temporaires, et accueil à la

journée pour ceux qui nécessitent une prise en charge partielle. Les Jardins de Matisse offrent un environnement sécurisé et convivial, avec des services adaptés pour assurer le bien-être et le confort de chacun de leurs résidents.



EHPAD Les Jardins de Matisse
1 rue Albert Lebourg
02 35 69 66 33

lesjardinsdematisse.fr

**Un outil national de recherche et
d'inscription :**
trajectoire.sante-ra.fr

SANTÉ

- p.25 La complémentaire santé et mutuelle
Le sport sur ordonnance
- p.26 Médecin et pharmacie de garde
- p.27 L'aide au retour à domicile après hospitalisation
Les soins palliatifs à domicile
- p.28 Les centres de prévention
Les associations nationales
- p.29 Plan canicule : protection et prévention

I. PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ ET ÊTRE SOIGNÉ CHEZ SOI

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET MUTUELLE

La **Complémentaire santé solidaire (CSS)**, proposée par la CPAM, est une aide qui permet de couvrir vos dépenses de santé. Elle est attribuée en fonction de votre situation et de vos ressources. Selon votre niveau de revenus, elle peut être entièrement ou partiellement prise en charge.

En complément, la ville de Grand Quevilly propose la **mutuelle Just, une mutuelle solidaire et accessible à tous les habitants**. Elle permet de bénéficier d'une couverture santé adaptée à des tarifs avantageux. Des permanences pour souscrire ou obtenir des informations sont organisées chaque vendredi au centre socioculturel, ouvertes à tous.



Informations et prise de rendez-vous
0809 546 000

LE SPORT SUR ORDONNANCE



Le dispositif **sport sur ordonnance** permet aux personnes atteintes de certaines pathologies de bénéficier d'une activité physique adaptée, prescrite par un médecin.

À Grand Quevilly, les associations **Planeth Patient** et **Vital Action** proposent des programmes spécifiques pour accompagner ces patients.

Planeth Patient offre un suivi personnalisé et des activités sportives encadrées par des professionnels de santé, tandis que Vital Action propose des séances adaptées pour favoriser le bien-être et la réhabilitation physique. Ce dispositif permet ainsi aux patients de pratiquer une activité physique régulière tout en étant accompagnés dans un cadre sécurisé et bienveillant.

MÉDECINS ET PHARMACIES DE GARDE

- Les **médecins et pharmacies de garde** assurent une continuité des soins en dehors des horaires habituels d'ouverture des cabinets médicaux et officines, notamment les nuits, week-ends et jours fériés.
- Ils permettent de répondre aux besoins de santé urgents mais non vitaux.

Une **maison médicale de garde** est située à Petit-Quevilly. Elle vous accueille le week-end et les jours fériés pour des consultations d'urgence. La Ville subventionne cet équipement.



*Maison médicale de garde
56 Rue Guillaume Lecoince
76140 Le Petit-Quevilly
02 35 58 76 33*

UN MÉDECIN AU 116-117

Le **116-117** est un numéro gratuit à composer pour **joindre un médecin généraliste de garde** lorsque votre cabinet médical est fermé. Ce service permet d'obtenir des conseils médicaux et de se rassurer en cas de problème de santé non urgent. En fonction de la situation, vous serez orienté(e) vers une consultation avec un médecin libéral ou une maison médicale de garde. Toutefois, en cas d'urgence vitale ou si vous avez des doutes sur la gravité de la situation, il faut composer le **15**.



L'AIDE AU RETOUR APRÈS HOSPITALISATION (ARDH)

L'Aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) est **attribuée pendant trois mois maximum aux retraités qui retournent à leur domicile après un séjour à l'hôpital**. Elle peut couvrir des prestations de services à domicile (entretien, courses, préparation des repas...), d'autres services type portage

de repas ou téléalarme ou la réalisation de petits travaux pour adapter le logement.

La demande doit être faite par l'assistante sociale hospitalière ou un cadre infirmier auprès du service social de la caisse de retraite avant la sortie de l'hôpital.



LES SOINS PALLIATIFS À DOMICILE

Sur prescription médicale, les personnes en fin de vie peuvent bénéficier de soins palliatifs à domicile.

Les soins palliatifs **visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité** de la personne malade et à soutenir son entourage.

Ils sont pratiqués par une équipe interdisciplinaire de professionnels (infirmiers, SIAAD,

hospitalisation à domicile, réseaux de soins palliatifs...).

Ces soins sont intégralement pris en charge par l'Assurance maladie.

*Pour en savoir plus, contactez le Centre local d'information et de coordination (CLIC)
Voir p.31*

LES CENTRES DE PRÉVENTION

Les centres de prévention Agirc-Arrco informent sur les **habitudes de vie à adopter pour rester autonome et en bonne santé le plus longtemps possible.**

Si vous avez travaillé dans le secteur privé vous avez cotisé pour la retraite complémentaire de l'Agirc-Arcco. Vous pouvez donc bénéficier de parcours de prévention (bilan de prévention, conseils personnalisés, accompagnement individualisé) et adapter votre mode de vie pour bien vieillir chez vous.



Centre de prévention de Rouen

*57 avenue de Bretagne
immeuble le Bretagne, 9ème étage
76000 Rouen*

02 32 81 59 30

accueil.rouen@centredeprevention.fr

www.centredeprevention.fr

LES ASSOCIATIONS NATIONALES



France Alzheimer

L'association France Alzheimer accompagne les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ainsi que leurs proches, en offrant du soutien, des informations, et des services pour mieux gérer la maladie au quotidien.

*France Alzheimer Seine-Maritime
02 35 24 26 96
contact@francealzheimer76.fr*



FIVA (fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante)

Le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) a pour mission de garantir une indemnisation aux victimes de l'exposition à l'amiante, ainsi qu'à leurs ayants droit, pour compenser les dommages subis.

L'ADDEVA, l'association départementale des victimes de l'amiante, tient également des permanences à l'hôtel de ville le troisième mardi du mois. Vous pouvez prendre rendez-vous au 09 52 71 54 33.



PLAN CANICULE: PROTECTION ET PRÉVENTION

Le plan canicule est **mis en place chaque été pour protéger les personnes les plus vulnérables**, notamment les personnes âgées, les enfants en bas-âge et les personnes en situation de handicap, face aux risques liés aux fortes chaleurs.

Ce plan prévoit un ensemble de mesures de prévention et d'accompagnement, telles que

la mise à disposition de lieux frais, l'organisation d'appels pour s'assurer du bien-être des personnes isolées, et la diffusion de conseils pratiques pour éviter les effets néfastes de la chaleur (voir «Le registre communal des personnes vulnérables» p.20).

DÉMARCHES

- p.31 **Le centre communal d'action sociale**
Le Centre local d'information et de coordination (CLIC)
- p.32 **Le Centre médico-social (CMS)**
La CARSAT
Des aides aux démarches en ligne
- p.33 **Le service ACCEO**
L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)
La protection juridique
- p.34 **Organiser la transmission de vos biens**
Organiser les obsèques
- p.35 **Choisir et réserver une concession funéraire**

I. AIDE DANS LES DÉMARCHES, ACCÉDER À SES DROITS

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) **accueille quotidiennement les Quevillais confrontés à des difficultés**, qu'elles soient financières, sociales ou personnelles. Chaque situation est étudiée lors de rendez-vous individuels, permettant une évaluation complète des besoins. En cas de problématique budgétaire ou de surendettement, le CCAS peut proposer des solutions adaptées, comme un accompagnement administratif ou des dispositifs d'aide financière, afin de soutenir les habitants dans leurs démarches et améliorer leur qualité de vie.



Rez-de-chaussée de l'hôtel de ville

02 35 68 93 61

ccas@grandquevilly.fr

LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Le Centre local d'information et de coordination (CLIC) est un **service dédié à l'accueil, l'écoute et le conseil des personnes de plus de 60 ans**, de leurs proches, ainsi que des professionnels accompagnant les personnes en perte d'autonomie.

Les équipes du CLIC proposent un accompagnement personnalisé, en fonction de chaque situation, en aidant à trouver des solutions pour favoriser le maintien à domicile, soutenir les aidants, organiser un retour après hospitalisation ou préparer une demande d'hébergement en établissement.

Le CLIC organise également des actions de prévention et d'information, telles que des réunions, forums, conférences thématiques et ateliers pour bien vieillir.



CLIC sud de l'agglomération rouennaise
64 rue Lazare Carnot
76800 Saint-Etienne-du-Rouvray

02 32 95 93 75

clicsudagglo@gmail.com

Lundi - vendredi : 9h - 13h

LE CENTRE MÉDICO-SOCIAL (CMS)

Le Centre médico-social (CMS) est un service de proximité ouvert à tous, géré par le Département. Il offre un **lieu d'accueil, d'écoute et de soutien** pour les personnes rencontrant des difficultés personnelles ou familiales. Le CMS propose diverses aides et accompagnements adaptés aux besoins de chacun.



*Avenue du Président Kennedy
02 35 69 63 99*

DES AIDES AUX DÉMARCHES EN LIGNE

Pour faciliter l'accès aux démarches administratives en ligne, des professionnels de l'association MediaFormation sont à votre disposition pour vous **accompagner dans vos démarches telles que la retraite, l'assurance-maladie ou les impôts**.

Des permanences gratuites et ouvertes à tous, sont organisées chaque jeudi de 9h30 à 12h au SOFI (rez-de-chaussée de l'hôtel de ville). Vous pouvez vous présenter sans rendez-vous pour des démarches courtes ou prendre un rendez-vous pour des démarches plus longues en appelant le 06 35 55 38 80.

LA CARSAT : CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

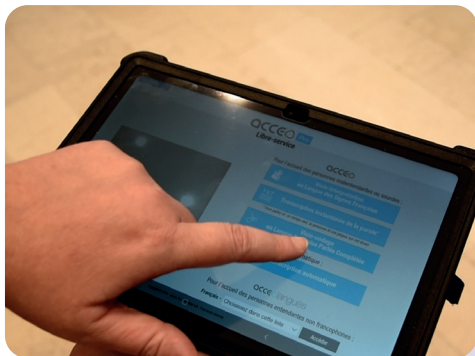
La CARSAT est l'**organisme chargé de la gestion des retraites et de la prévention des risques professionnels pour les salariés du secteur privé**. Elle accompagne les assurés tout au long de leur carrière, de la préparation à la retraite à la gestion des pensions, tout en assurant des missions de prévention en matière de santé au travail. Pour prendre rendez-vous ou poser une question concernant votre dossier de retraite, vous pouvez contacter la CARSAT au 39 60.



Par ailleurs, un conseiller numérique du Département assure une permanence sur rendez-vous au CMS, situé avenue du Président Kennedy. Pour prendre rendez-vous, contactez le 02 35 69 63 99.

LE SERVICE ACCEO : ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES

Le service ACCEO permet aux usagers sourds ou malentendants de communiquer en temps réel avec les interlocuteurs de la ville, grâce à des opérateurs spécialisés. Trois modes de communication sont proposés : la Transcription instantanée de la parole (TIP), la visio-interprétation en Langue des signes française (LSF) et le visio-codage en Langue française parlée complétée (LfPC). Pour accéder à ce service, plusieurs options sont disponibles : via le site internet grandquevilly.fr (bouton en haut à gauche de la page d'accueil), le site Acceo.fr, ou l'application mobile Acceo.



Téléchargez et utilisez gratuitement Acceo



L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES (ASPA)

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), anciennement appelée minimum vieillesse, est une **prestation mensuelle destinée aux retraités ayant de faibles ressources et vivant en France**. Cette aide vise à garantir un revenu minimum pour les personnes âgées en situation financière précaire. Pour obtenir plus d'informations ou faire une demande, vous pouvez contacter votre caisse de retraite principale, le CCAS, ou consulter le site www.info-retraite.fr

LA PROTECTION JURIDIQUE

La mesure de protection juridique vise les personnes dont l'état de santé est altéré, que ce soit par l'âge, le handicap, la maladie... Toute personne est ainsi susceptible d'être concernée, directement ou de plus loin si un proche se trouve dans cette situation.

Une mesure de protection est prise sur décision d'un juge : le juge des tutelles. Il en existe trois types : la sauvegarde de justice, la curatelle ou tutelle et l'habilitation familiale.

2. PRÉPARER SA MORT

Pour préparer sereinement votre décès, tout en soulageant vos proches des démarches complexes et émotionnellement lourdes, vous pouvez anticiper ces décisions pour que vos volontés soient respectées.

ORGANISER LA TRANSMISSION DE VOS BIENS

L'héritage permet de transmettre vos biens à vos proches après votre décès. Pour éviter les litiges et garantir le respect de vos volontés, **il est essentiel de bien préparer cette transmission**. Rédiger un testament est la première étape pour organiser votre succession. Il existe différents types de testaments (olographe, authentique, etc.),

chacun ayant ses spécificités légales. Si vous ne laissez pas de testament, la loi détermine la répartition de vos biens entre vos héritiers selon des règles précises. Il peut être utile de consulter un notaire pour assurer une gestion claire de votre succession.

ORGANISER LES OBSÈQUES

Les pompes funèbres sont chargées de l'organisation des obsèques. Elles proposent divers services, de la préparation du corps à l'inhumation ou la crémation, en passant par le transport funéraire et les démarches administratives. **Il est possible de souscrire un contrat obsèques** pour organiser à l'avance

les modalités de vos funérailles, alléger vos proches des charges financières et garantir que vos volontés seront respectées. Choisir une entreprise de pompes funèbres implique de comparer les prestations et les tarifs, et de s'assurer que l'entreprise est habilitée par la préfecture.



CHOISIR ET RÉSERVER UNE CONCESSION FUNÉRAIRE

La concession funéraire est un espace réservé dans un cimetière où vous serez inhumé(e). Il existe plusieurs types de concessions (temporaires, trentenaires, cinquantenaires), chacune ayant une durée et un coût spécifiques. Il est important de choisir une concession en fonction de vos souhaits et de ceux de votre famille.

Pour réserver une concession, vous devez vous adresser à la mairie de la commune où se trouve le cimetière, et ce choix peut être fait de votre vivant, pour éviter à vos proches cette démarche lors de votre décès.



Service état civil de Grand Quevilly
02 35 68 93 87

SÉCURITÉ

- p.37 La police municipale
au service des habitants
L'opération Tranquillité vacances
- p.38 UMAP et Voisins Vigilants et
Solidaires
Le guide Tranquillité seniors
L'opération Tranquillité seniors
- p.39 Agir contre les maltraitances des
personnes âgées
Risques majeurs

LA POLICE MUNICIPALE AU SERVICE DES HABITANTS

La police municipale est présente pour **assurer votre sécurité et votre tranquillité au quotidien**. Elle peut intervenir en cas de nuisances sonores et de conflits de voisinage par exemple, favorisant la bonne entente entre les habitants. Pour renforcer la sécurité à domicile, elle propose des conseils et des dispositifs adaptés : opération Tranquillité vacances, dispositif Tranquillité seniors... Elle gère également les objets perdus ou trouvés. La police municipale offre des conseils et une assistance personnalisée pour répondre à toutes vos préoccupations en matière de sécurité, que ce soit lors des rencontres de proximité, en vous rendant sur place ou bien en téléphonant.



Esplanade Tony-Larue
(RDC de l'hôtel de ville)

06 89 81 80 68 ou 02 35 68 93 71

Un guide recensant toutes les actions mises en place par la Ville pour la sécurité a été édité en novembre 2024. Vous pouvez le consulter en ligne sur le site de la Ville ou venir chercher un exemplaire en mairie.

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

L'opération Tranquillité vacances permet à la police municipale de surveiller votre domicile pendant vos absences. Si les agents détectent un potentiel problème, ils contactent les résidents du logement.

Afin de profiter de ce service, un formulaire est disponible en ligne sur l'Espace citoyen ou est disponible à l'hôtel de ville au secrétariat de la police municipale. La demande est à faire au moins une semaine avant le départ.



Renseignements et inscriptions

02 35 68 93 71

UMAY ET VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

La Ville a déployé deux applications pour sécuriser encore plus le territoire :



- **UMAY** est une application sur laquelle vous pouvez partager votre trajet avec une personne de confiance, signaler des zones à risque ou situations de danger et identifier des lieux sûrs où se réfugier en cas de besoin.



- **Voisins Vigilants et Solidaires** est un dispositif de sécurité grâce auquel chacun peut veiller sur la sécurité de son quartier. Après vous être inscrit(e)s, vous pouvez y signaler des faits anormaux pour informer le voisinage et la police municipale, qui peut ainsi agir en conséquence.

LE GUIDE TRANQUILLITÉ SENIORS

Ce livret est un **outil mis à votre disposition pour acquérir les bons réflexes en cas de danger**. Il offre des conseils pratiques et des informations précieuses pour renforcer votre sécurité au quotidien, que ce soit à domicile, lors de déplacements ou dans la gestion des situations d'urgence. En abordant des thèmes variés tels que la prévention des arnaques, la sécurité sur Internet, et les comportements à adopter en cas de sollicitation suspecte, le guide vise à vous sensibiliser et à vous protéger.

Vous pouvez le demander à l'accueil du CCAS.

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ SENIORS

L'opération Tranquillité seniors est une initiative destinée à renforcer la sécurité et la sérénité au quotidien. Elle propose des **rendez-vous à domicile avec un agent de la police municipale**, permettant d'échanger autour des bons réflexes à adopter en matière de sécurité. Lors de ces rencontres, les agents vous donnent des conseils personnalisés pour vous protéger contre les risques de cambriolage, de fraude ou d'autres dangers du quotidien.



Renseignements et inscriptions
02 35 68 93 71

AGIR CONTRE LES MALTRAITANCES DES PERSONNES ÂGÉES

Le 3977 est le numéro national dédié à la lutte contre les maltraitances envers les personnes âgées et les adultes en situation de handicap. Ce service est accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h, ainsi que le samedi et dimanche de 9h à 13h et de 14h

à 19h. En appelant ce numéro, vous pouvez signaler des situations de maltraitance et obtenir de l'aide et des conseils pour vous protéger ou protéger les personnes vulnérables.

RISQUES MAJEURS

Les risques majeurs sont des événements naturels, technologiques ou sanitaires qui peuvent avoir des conséquences graves pour la population. Parmi eux, on retrouve les inondations, les tempêtes, les incendies de forêt, les séismes, ou encore les accidents industriels et les pandémies.

Il est important de connaître les risques auxquels vous êtes exposé dans votre région pour mieux vous y préparer. Chaque commune dispose d'un plan communal de sauvegarde (PCS) qui recense ces risques et les actions à entreprendre en cas de crise.

LES ATELIERS À DOMICILE "FACE AUX RISQUES... LES BONS RÉFLEXES"

La Ville propose des ateliers ludiques et conviviaux à domicile pour réviser à plusieurs les bons gestes et réflexes en cas de catastrophe industrielle ou naturelle. Ces ateliers ont pour objectif de prendre conscience de la localisation de son lieu d'habitation ou de travail par rapport aux risques industriels et d'inondations, de connaître les consignes en cas d'accident, d'apprendre à préparer son kit d'urgence et prendre conscience de sa nécessité et d'apprendre à se confiner dans un bâtiment. Les ateliers durent environ 2h et sont animés par des volontaires bénévoles de la réserve



communale solidaire de la Ville, formés sur le sujet.



Renseignements et inscriptions sur le site de la Ville ou par téléphone au 02 32 11 56 36

LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE RISQUES MAJEURS

A l'avance, vous pouvez préparer un kit d'urgence. Ce kit doit contenir de l'eau, des vivres non périssables, une lampe de poche, une trousse de premiers secours, vos papiers d'identité et de l'argent liquide...



Gardez votre téléphone portable chargé et évitez les appels non urgents pour ne pas saturer les lignes téléphoniques, elles doivent rester à disposition des secours.



En cas de catastrophe, adopter les bons réflexes peut sauver des vies. Voici quelques règles générales à suivre :

- **Mettez-vous à l'abri.** Restez dans votre logement ou quittez votre véhicule pour rejoindre le bâtiment le plus proche.
- **Fermez les volets, portes et fenêtres.** Mettez-vous à l'abri dans une pièce avec le minimum d'ouverture, coupez les ventilations et bouchez les aérations.
- **Ecoutez et respectez les consignes des autorités.** Elles sont diffusées à la radio, en particulier France Bleu 100.1 FM.

LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE

15

SAMU (Services d'aide médicale urgente)

17

Police / Gendarmerie

18

Pompiers

112

Numéro d'urgence européen, valable dans tous les pays de l'Union européenne

114

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes (par SMS ou fax)

3977

Numéro national dédié à la lutte contre les maltraitances envers les personnes âgées

S'INFORMER SUR LA VILLE

Pour rester informé(e) sur l'actualité et les événements de la ville, plusieurs moyens sont à votre disposition.

Le Grand Quevilly Infos est distribué dans toutes les boîtes aux lettres chaque mois. Une version grand format du magazine est également disponible dans les espaces seniors pour une lecture plus confortable.



La Ville est sur Facebook «Grand Quevilly» et sur Instagram : @grand.quevilly. Vous pouvez aussi retrouver la police municipale sur Facebook «Police municipale Grand Quevilly»

Le site internet offre une de nombreuses informations accessibles à tout moment, incluant des actualités, des événements et des services en ligne.



La Ville propose également d'être informé(e) directement par SMS. Deux thématiques sont concernées : l'essentiel de l'actualité (sécurité, cadre de vie, nouveaux services...) et les informations culturelles et de loisirs.

Retrouvez la page facebook de la police municipale, le compte instagram, la page facebook et le site de la Ville en scannant ce QR-code





Être senior à Grand Quevilly

Directeur de la publication :
Nicolas Rouly

Co-directrice :
Camille Delamare

Rédacteur en chef :
Nicolas Rambure

Conception, rédaction et photographies :
Vincent Floris, Marie Lemauviel, Camille Sahut, Cédric Valentin.

Impression : IBT-graphique

Dépôt légal : à parution

Imprimé sur du papier 60 % recyclé, 40 % issu de productions qui garantissent la gestion durable des forêts.

ÊTRE SENIOR À GRAND QUEVILLY

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*Esplanade Tony Larue
(rez-de-chaussée de l'hôtel de ville)
76120 Grand Quevilly*

*02 35 68 93 61
ccas@grandquevilly.fr*



VILLE DE
GRAND
QUEVILLY

JANVIER 2025